

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les élus du personnel F.O.-DGFiP siégeant en commission administrative paritaire centrale vous interpellent sur l'avenir des missions dévolues aux inspecteurs du Trésor chargés des fonctions d'huissiers.

Ils ont le sentiment que la Direction Générale des Finances Publiques tarde à élaborer une politique générale du recouvrement contentieux des créances publiques.

Ils en veulent pour preuve:

- •Qu'aucune suite n'a été réservée aux discussions engagées avec les organisations syndicales nationales représentatives des personnels, en mars 2008.
- •Qu'aucune réponse n'a été apportée aux courriers adressés par le syndicat F.O.-DGFiP, les 2 mars et 18 mai 2009.

Pourtant, des opérations de redéploiement, à l'image de celles menées dans le Rhône, sont mises en place au niveau local allant parfois à l'encontre des textes actuels organisant l'exercice des poursuites et risquant au bout du compte de contrevenir à la définition d'une politique nationale.

Le syndicat F.O.-DGFiP, attaché au principe « à créances publiques recouvrement public », rappelle que la D.G.Fi.P. est la seule administration disposant en son sein de fonctionnaires d'État compétents pour la signification des actes de poursuites.

Dés lors:

- •Il condamne le recours à des prestataires privés, qu'ils interviennent sur le recouvrement amiable, pré contentieux ou dans l'exécution des poursuites.
- •Il exige que toutes les procédures contentieuses de la Direction Générale des Finances Publiques à notifier par voie d'Huissier soient confiées pour exécution aux Inspecteurs du Trésor, chargés des fonctions d'Huissier.

Le syndicat F.O.-DGFiP demande au Directeur Général des Finances Publiques :

- •d'arrêter les redéploiements locaux.
- de lever les désaccords se rapportant au décompte du nombre d'actes de saisie.
- de reprendre sans attendre les travaux engagés le 12 mars 2008 sur la carte des poursuites.

Enfin, il exige que l'engagement pris par l'Administration de procéder à la révision du régime indemnitaire des Inspecteurs du Trésor, chargés des fonctions d'Huissier soit respecté.

Les élus F.O.-DGFiP à la C.A.P. Centrale n°6

Sabine GOMMEAUX – Jean-Paul PRADY